

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0003700.2023.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom LES DOUCEURS DES SUCS Adresse GAY Charly 70 chemin du lavoir d'alinhac 70 chemin du lavoir d'alinhac 43200 Yssingeaux Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 24 janvier 2023 22:44:51 +0100 CET Nom et signature ECOCERT FRANCE Lieu L'Isle-Jourdain (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 19/10/2022 au 31/03/2024		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Abeilles, colonies	Biologique
	Abeilles, essaim	Biologique
	Baies, autres: De goji, amélanchier, arbre aux faisans, aronia	Biologique
	Boissons fermentées, autres: Hydromel (Couquet)	Biologique
	Boissons non alcoolisées: Sève de bouleau	Biologique
	Canneberges	Biologique
	Caseille	Biologique
	Cassis	Biologique
	Confiseries (sans cacao): Nougat blanc, nougat noir	Biologique
	Fraises	Biologique
	Framboises	Biologique
	Glaces: Nougatine glacée, sorbet de fruits de la ferme	Biologique
	Groseilles à maquereau	Biologique
	Groseilles	Biologique
	Legumes, autres: maraîchage diversifié	Biologique
	Legumes, autres: maraîchage diversifié	Biologique
	Miel: Miel 2020	Biologique
	Miel: Miel d'acacia	Biologique
Miel: Miel de bruyère	Biologique	
Miel: Miel de chataignier	Biologique	
Miel: Miel de chêne	Biologique	
Miel: Miel de forêt	Biologique	
Miel: Miel de framboisiers	Biologique	
Miel: Miel de montagne	Biologique	
Miel: Miel de pissenlit	Biologique	
Miel: Miel de printemps	Biologique	
Miel: Miel de ronce	Biologique	
Miel: Miel de sapin	Biologique	
Moutarde	Biologique	
Mures	Biologique	
Myrtille	Biologique	
Pains d'épices: Pains d'épices	Biologique	
Plats préparés à base de légumes: Choucroute	Biologique	
Pollen	Biologique	
Pommes de terre	Biologique	
Préparations à base de légumes, autres: Pesto d'épinards, sorbet de légumes, légumes lactofermentés	Biologique	
Préparations et conserves à base de fruits et légumes, autres: Confits d'oignons	Biologique	
Préparations et conserves à base de pommes de terre: Carré d'amandes aux fruits rouges (génoise pommes de terre)	Biologique	
Préparations et conserves à base de pommes de terre: Râpés de pommes de terre	Biologique	
Produits de la ruche: Propo'miel	Biologique	
Produits de la ruche: Tartimiel de noisette, Crunchy ChocoNoisette et Crunchy Amandes	Biologique	
Propolis	Biologique	
Rhubarbe	Biologique	
Seigle de printemps	Biologique	
Surface de biodiversité: Bois avec bouleaux	Biologique	
Surface de biodiversité: Bois	Biologique	
Vinaigre, autre: Vinaigre de miel	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations

Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf

DÉLIVRÉ